

# Le zizi des mots, Elisabeth Brami, Fred L.



## Séquence de 5 séances

### Compétences :

- Respecter tous les autres et notamment appliquer les principes de l'égalité des femmes et des hommes.
- Réaliser un projet collectif (projet de classe, d'école, communal, national...).

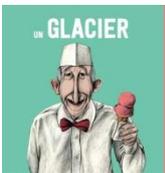
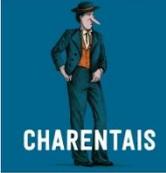
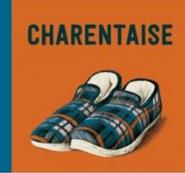
### Compétences du socle commun (domaine 3) :

Apprendre et expérimenter des principes qui garantissent la liberté de tous, comme [...] l'égalité, notamment entre les hommes et les femmes, le refus des discriminations, l'affirmation de la capacité à juger et agir par soi-même

**Objectif général :** réfléchir aux stéréotypes de sexe dans la langue française

### Matériel :

- album « Le zizi des mots », Elisabeth Brami et Fred L.
- Annexes 1 à 4 (à projeter ou à photocopier)
- Dictionnaires papier et en ligne.
- Feuilles canson et feutres.

Temps	Modalités de travail	Déroulement
		<b>Séance 1</b>
	<b>Collectif</b>	<p><b>Objectif :</b> prendre conscience qu'il existe une forme d'inégalité homme/femme dans la langue française.</p> <p><u>Découverte de l'album « Le zizi des mots » :</u> présenter quelques mots illustrés aux élèves. « Que remarquez-vous en observant cet album ? (les noms au masculin désignent des personnes et ceux au féminin des objets, les hommes représentés ont tous des têtes « particulières »)). A votre avis, qu'ont voulu montrer l'auteur et l'illustrateur ? (L'inégalité homme/femme est percevable dans la langue française) ». Expliciter le fait que cet album est humoristique et caricatural.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">  </div> </div> <p>Lecture de la préface par l'enseignant. « Pourquoi ont-ils créé cet album ? » (Pour soulever des questions et nous faire réfléchir au sexisme dans notre langue).</p> <p>« Avez-vous déjà remarqué d'autres choses qui vous paraissent sexistes dans notre langue ? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des noms de métiers qui n'ont pas de féminin,</li> <li>- La règle : « le masculin l'emporte sur le féminin » (accords au passé composé),</li> <li>- le masculin employé comme genre non marqué.</li> </ul> <p><u>Recherche d'un mot donné par l'enseignant dans le dictionnaire papier et en ligne :</u> maçon, auteur, écrivain, médecin, chef, professeur, pompier, plombier, menuisier, imprimeur, vainqueur.</p>
	<b>Par 2</b>	

	<p><b>Collectif</b></p>	<p><u>Mise en commun</u> : Certains mots n'ont pas de féminin, d'autres ont un féminin dans certains dictionnaires et n'en ont pas dans d'autres (ex : écrivain, chef,...). Expliquer aux élèves ce qu'est l'Académie française et projeter les extraits (annexe 1). Complexes pour les élèves, ils seront à expliciter (néologisme,...). Expliquer que certaines personnes (éditeurs de dictionnaires, journalistes, ..) ont tout de même décidé d'employer ces noms féminins.</p> <p style="text-align: center;"><b>Séance 2</b></p> <p><b>Objectifs</b> : prendre conscience que ces règles n'ont pas toujours existé dans la langue française et en comprendre l'origine. Exprimer son opinion sur ce sujet.</p> <p>Réactivation orale de la séance précédente.</p> <p><b>Collectif</b> « A votre avis pourquoi ces règles « inégales » existent- elles ? Et la langue française a-t-elle toujours fonctionné ainsi ? » (La question avait été soulevée par un élève au cours d'une séance en étude de la langue et les élèves avaient émis l'hypothèse que ces règles existaient depuis toujours car elles avaient été établies par des hommes...)</p> <p><b>Individuel</b> <u>Lecture du texte</u> « Le saviez-vous ? » (annexe 2).</p> <p><b>Collectif</b> <u>Compréhension orale collective</u> (ce texte est également un peu complexe...).</p> <p>Synthèse orale collective :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Certains noms féminins qui ne sont plus acceptés aujourd'hui, ont existé.</li> <li>- L'évolution de la langue française est liée à la place de la femme dans la société.</li> </ul> <p><u>Débat</u> : « Pensez-vous qu'il serait utile ou inutile :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- que tous les noms de métiers aient un féminin ?</li> <li>- de changer la règle « le masculin l'emporte sur le féminin ? »</li> <li>- d'utiliser le nom féminin et masculin lorsqu'on parle des deux ? (ex : les enseignants et les enseignantes et pas seulement les enseignants).</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Séance 3</b></p> <p><b>Objectif</b> : réfléchir à des solutions possibles pour faire évoluer la langue. « Quelles solutions pourrait-on trouver pour éviter ces inégalités ? ». Discussion et recherche des élèves par groupe.</p> <p><b>Groupes de 4 élèves</b></p> <p><u>Mise en commun</u> : Chaque groupe présente ses propositions. Découverte des solutions proposées dans le « Guide pratique du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes » (annexe 3). Comparaison avec celles évoquées par les élèves.</p> <p><b>Collectif</b> <u>Lecture et compréhension orale de l'annexe 4</u> (position et argumentation de l'Académie Française et du Haut Conseil à l'Egalité). Discussion collective argumentée.</p>
--	-------------------------	--

**Séance 4 et 5**

**Objectif : réaliser une affiche à la manière d'Elisabeth Bami pour amener à réfléchir aux stéréotypes dans la langue française.**

**Possibilité 1 : (en lien avec les arts plastiques et le lexique)**

A partir des mots recherchés au cours de la séance 1 (ou d'autres proposés par les élèves), créer le nom féminin qui n'existe pas (ex : une maçonne, une pompière,...). Les élèves inventent un objet et une définition correspondant au mot créé. Ils réalisent ensuite une illustration des mots masculins et féminins à la manière d'Elisabeth Bami et Fred L.

**Possibilité 2 :**

Proposer des noms masculins (non présentés lors de la séance 1) figurant dans « Le zizi des mots » ou dans l'album « le zizi des mots 2 ». Les élèves recherchent le féminin de ces noms et réalisent ensuite une illustration des mots masculins et féminins.

Ces réalisations seront mises à disposition des autres classes sous forme de livre et seront exposées (sous forme d'affiche) dans l'école avec d'autres créations sur le même thème le jour de la fête de l'école.

**Groupes de  
2 ou 3  
élèves**

## Bilan de la séquence

Avant de mener cette séquence, les élèves ont travaillé sur le thème de l'égalité fille/garçon (participation aux Olympes de la parole pour certains et à la rencontre des « Egalistiques » pour toute la classe, activité « le mur des préjugés », analyse de publicités, exploitation de « Sous la peau d'un homme » en lecture suivie). Ils s'étaient donc déjà familiarisés avec ce sujet et la notion de stéréotypes de genre.

**Séance 1 :** -Les élèves ont remarqué ce qui était attendu et ont rapidement compris l'objectif de l'auteur et de l'illustrateur.

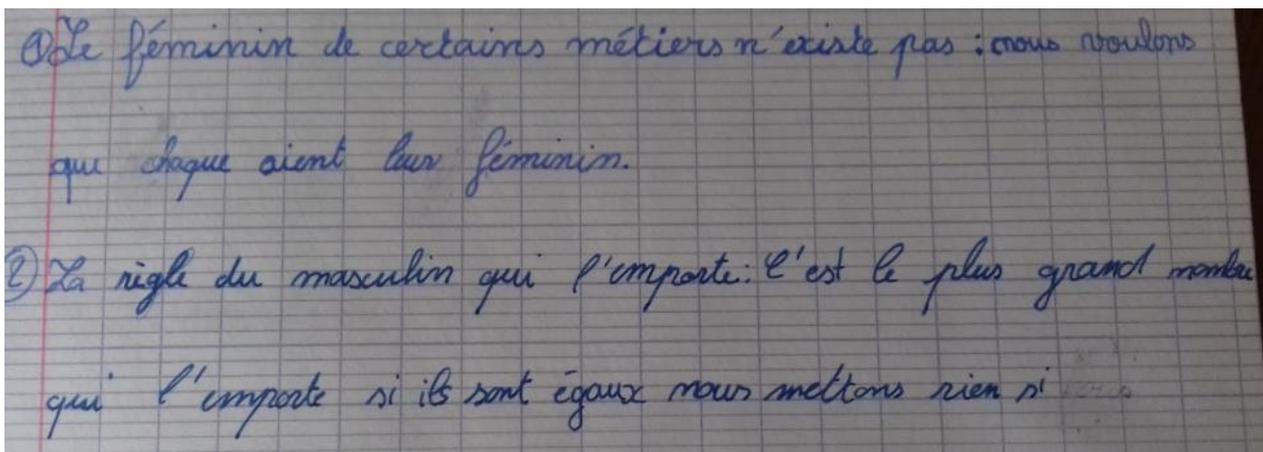
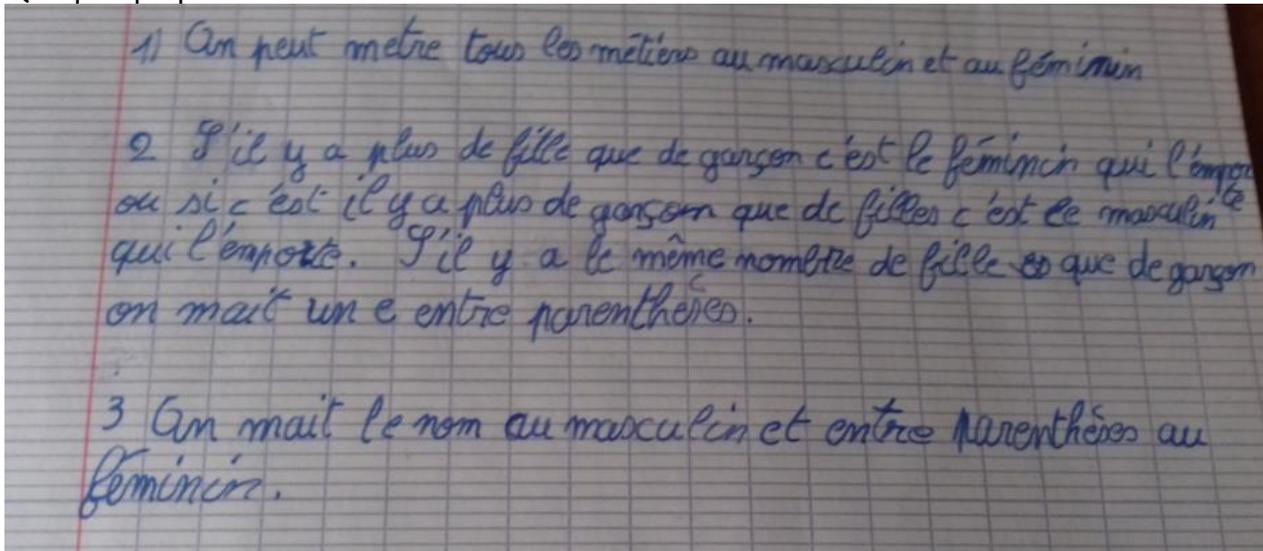
- Les élèves ont évoqué le fait que certains noms de métiers masculins n'avaient pas de féminin et la règle « le masculin l'emporte sur le féminin ». J'ai dû introduire l'utilisation du masculin comme genre non marqué.

### Séance 2

Au cours du débat, les avis étaient partagés. Beaucoup d'élèves pensent qu'il serait utile que chaque nom de métier ait un féminin et que la règle du « le masculin l'emporte sur le féminin » soit changée. D'autres trouvent que certains féminins ne seraient pas « français » comme « professeure ou professeuse ». Le contre argument avancé par un groupe d'élèves a été de dire qu'on n'y est pas « habitué » mais que si ces mots étaient utilisés régulièrement, ils ne nous paraîtraient plus « bizarre ». Par contre le masculin comme genre non marqué est moins problématique pour les élèves (« on sait que ça englobe tout le monde »).

### Séance 3

Quelques propositions d'élèves :



- S'il y a un garçon et une fille on met un e entre parenthèse

Le masculin qui l'emporte: S'il y a plus de filles que de garçons on accorde au féminin. Mais si il ya plus de garçons que de filles on accorde au masculin. Et si le nombre de filles et de garçons est égal nous mettons un [e] entre parenthèse.

### Séance 1,2 et 3

Les documents en annexe se sont effectivement avérés complexes, mais la lecture et la compréhension orale collective ont permis aux élèves de comprendre les informations essentielles et les idées principales.

### Séance 4 et 5 en cours...

## ANNEXE 1

Il convient tout d'abord de rappeler que les seuls féminins français en *-eure* (*prieure, supérieure...*) sont ceux qui proviennent de comparatifs latins en *-or*. Aussi faut-il éviter absolument des néologismes tels que *professeure, ingénieure, auteure, docteure, proviseure, procureure, rapporteure, réviseure*, etc. Certaines formes, parfois rencontrées, sont d'autant plus absurdes que les féminins réguliers correspondants sont parfaitement attestés. Ainsi *chercheure* à la place de *chercheuse*, *instituteure* à la place de *institutrice*. On se gardera de même d'user de néologismes comme *agente, cheffe, maîtresse de conférences, écrivaine, autrice...* L'oreille autant que l'intelligence grammaticale devraient prévenir contre de telles aberrations lexicales.

L'Académie française n'entend nullement rompre avec la tradition de féminisation des noms de métiers et fonctions, [...]: c'est ainsi qu'elle a fait accueil dans la 8<sup>e</sup> édition de son Dictionnaire (1935) à **artisane et à postière, à aviatrice et à pharmacienne, à avocate, bûcheronne, factrice, compositrice, éditrice et exploratrice**. Dans la 9<sup>e</sup> édition, en cours de publication, **figurent par dizaines des formes féminines correspondant à des noms de métiers**. Ces mots sont entrés naturellement dans l'usage, sans qu'ils aient été prescrits par décret : l'Académie les a enregistrés pourvu qu'ils soient de formation correcte et que leur emploi se soit imposé.

**Mais, conformément à sa mission, défendant l'esprit de la langue et les règles** qui président à l'enrichissement du vocabulaire, **elle rejette un esprit de système** qui tend à imposer, parfois contre le vœu des intéressées, **des formes telles que professeure, recteure, sapeuse-pomprière, auteure, ingénieure, procureure, etc.**, pour ne rien dire de *chercheure*, qui sont contraires aux règles ordinaires de dérivation et constituent de véritables barbarismes. Le français ne dispose pas d'un suffixe unique permettant de féminiser automatiquement les substantifs. S'agissant des métiers, très peu de noms s'avèrent en réalité, du point de vue morphologique, rebelles à la féminisation quand elle paraît utile. **Comme bien d'autres langues, le français peut par ailleurs, quand le sexe de la personne n'est pas plus à prendre en considération que ses autres particularités individuelles, faire appel au masculin à valeur générique, ou « non marquée ».**

*Déclaration de l'Académie française*



### Le saviez-vous ?

#### Le masculin ne l'a pas toujours emporté sur le féminin ...

La langue française n'est pas immuable : l'usage du féminin a longtemps été dans les normes, dans le vocabulaire comme dans la grammaire. La langue évolue de deux façons : d'une part, de façon spontanée, sous l'effet de l'usage (en fonction des évolutions sociales, des immigrations, etc.) et d'autre part, de manière délibérée (les grammairien.ne.s et les écrivain.e.s peuvent préconiser des choix linguistiques qui s'imposent peu à peu). Et le masculin ne l'a pas toujours emporté.

Jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, tous les noms de métiers, fonctions et dignités exercé.e.s par des femmes étaient nommé.e.s au féminin, de même que tous les métiers, fonctions et dignités exercé.e.s par des hommes l'étaient au masculin (exemples : cuisinière, marchande, abbesse, administreresse, enchanteresse, doctoresse, charpentière).

Ce sont les réformes des grammairiens et lexicographes au XVII<sup>e</sup> siècle qui ont « imposé » la règle du masculin qui l'emporte, aboutissement d'une longue période de réflexion qui débute à la Renaissance sur la place des femmes et des hommes dans la société, et en particulier sur le terrain politique. Il est question de savoir si les femmes peuvent gouverner, peuvent ne pas obéir à leur mari ou peuvent exercer les mêmes fonctions que les hommes.

En 1647, douze ans après la création de l'Académie Française, l'un de ses membres, Claude FAVRE DE VAUGELAS, préconise que le masculin doit l'emporter en grammaire au motif que « le masculin est plus noble que le féminin ». Un siècle plus tard, le professeur Nicolas BEAUZEE justifie que, selon lui, « *le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle* ».

Au cours la Révolution française, les femmes demandent que cesse la suprématie de l'usage du masculin<sup>2</sup> en même temps qu'elles réclament le droit de vote.

C'est en 1882 que l'État tranche en faveur du masculin lorsqu'il rend l'instruction publique obligatoire. Des mots présents dans le français ancien disparaissent alors, tels que le féminin de médecin : *medecine* ou *medecineuse*. Alors que les métiers moins valorisés socialement n'ont jamais été privés de leur féminin lorsqu'ils en avaient. Exemple : Le gastelier et la gastelière sont devenu.e.s le pâtissier et la pâtissière.

Cette hiérarchisation des sexes par le langage est devenue ensuite si courante et intériorisée qu'on ne la remarque (presque) plus aujourd'hui.

***Pour une communication publique sans stéréotype de sexe, Guide pratique du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes.***

## ANNEXE 3



**Comment faire ?** Pour marquer le féminin et le masculin :

À L'ORAL	À L'ÉCRIT
Utiliser les mots et/ou adjectifs au féminin et au masculin, par ordre alphabétique dans la mesure du possible.	La forme préconisée pour l'oral reste valide. Le point peut être utilisé alternativement en composant le mot comme suit : racine du mot + suffixe masculin + point + suffixe féminin

*Exemples :*  
l'égalité femmes-hommes,  
les lycéennes et les lycéens,  
les sénateurs et les sénatrices,  
les acteurs et les actrices,  
les Français et les Françaises

*Exemples :*  
l'enseignant.e, les enseignant.e.s ;  
la.le sénateur.rice,  
les sénateur.rice.s ;  
un.e conseiller.ère municipal.e,  
des conseiller.ère.s municipaux.ales ;  
la.le chercheur.e, les chercheur.e.s  
(Voir p. 34)



### **Astuce !**

il est aussi possible d'utiliser :

- ▶ Des **mots épicènes**, c'est à dire les mots dont la forme ne varie pas entre le masculin et le féminin. Exemples : un.e élève, un.e membre, un.e fonctionnaire, etc. ;
- ▶ Des mots désignant indifféremment une femme ou un homme ou des mots « englobants ».

*Exemples :*  
une personne,  
un être humain,  
le corps professoral,  
le peuple, le public, etc.

**Pour une communication publique sans stéréotype de sexe, Guide pratique du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes.**

## ANNEXE 4

Il est inutile, pour désigner un groupe de personnes composé d'hommes et de femmes, de répéter le même substantif ou le même pronom au féminin puis au masculin. « Les électrices et les électeurs », « les informatiennes et les informaticiens », « toutes celles et tous ceux » sont des tours qui ne disent rien de plus que « les électeurs », « les informaticiens », « tous ceux ». On évitera également d'indiquer entre parenthèses ou après une barre oblique la marque du féminin : « les adhérent(e)s », « les animateurs/trices », etc. De même au singulier, lorsque le masculin revêt un sens générique, de telles surcharges (« recrutement d'un/une technicien(ne) diplômé(e) », etc.) n'apportent aucune information supplémentaire et gênent considérablement la lecture. Au surplus, elles s'opposent à la règle, très générale en français, de l'accord du pluriel au masculin. Il est impossible d'écrire : « Le fauteuil et la table sont blanc(he)s. »

Ces redondances et ces alourdissements révèlent sans doute que, dans l'esprit de certains, le masculin est devenu un genre marqué au même titre que le féminin, et ne peut plus désigner que des personnes de sexe masculin. C'est ainsi que la féminisation peut introduire un déséquilibre dans les structures mêmes de la langue et rendre malaisée la formulation des phrases les plus simples.

*Le 21 mars 2002, Déclaration de l'Académie française*

**« L'argument du masculin générique : « Le masculin est aussi le marqueur du neutre. Il représente les femmes et les hommes ».**

En français, le neutre n'existe pas : un mot est soit masculin, soit féminin. Et d'ailleurs, l'usage du masculin n'est pas perçu de manière neutre en dépit du fait que ce soit son intention, car il active moins de représentations de femmes auprès des personnes interpellées qu'un générique épiciène. »

**« L'argument de la lisibilité : « Cela encombre le texte ».**

Au contraire, l'usage du féminin clarifie un texte puisqu'il permet de comprendre qu'on y évoque aussi des femmes ; cela évite au contraire d'avoir à le préciser de manière explicite. D'autre part, la réintroduction des termes féminins raccourcit les énoncés : « femme auteur », « femme ingénieur », « femme poète » sont des périphrases qui prennent plus de place qu'« autrice », « ingénieure », « poétesse »... Enfin, les femmes « n'encombrent » pas un texte. »

**« L'argument esthétique : « écrivaine, pompière, ce n'est pas beau ! ».**

Le fait de systématiser l'usage du féminin est d'abord une question d'habitude. Ce n'est pas une question d'esthétique, car aucun mot n'est beau ou laid en soi. »

*Guide pratique du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes.*